

Transcriptions des Copies C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub>C<sub>1</sub>, p. 267

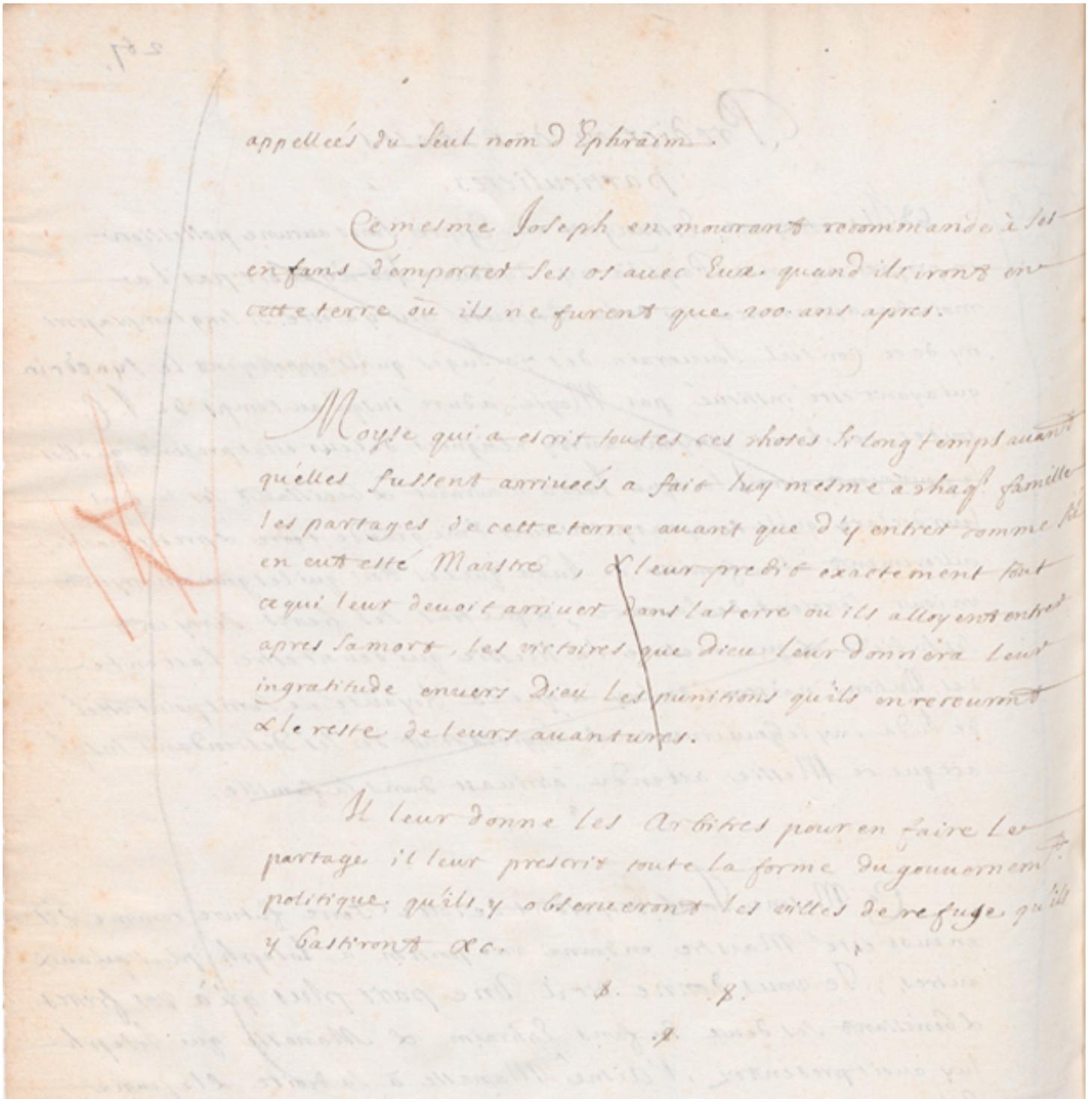
267

## Prediction des choses particulières.

68 Ils estoient Estrangers en Egypte sans aucune possession en propre ny en ce Pays là ny ailleurs. Il n'y avoit pas la moindre apparence ny de la Royauté qui y a esté si long temps ny de ce Conseil Souverain des 70 Juges qu'ils appelloient le Synèdrin qui ayant esté institué par Moïse aduré jusqu'au temps de V. C. toutes ces choses estoient aussi éloignées de leur estat présent qu'elles le pouvoient estre. Lorsque Jacob mourant & benissant ses enfans leur declare qu'ils seroyent possesseurs d'une grande terre & presteroient cultiverement à la famille de Juda que les Rois qui les gouverneroyent un jour seroient de la race, & que tous ses freres seroyent ses sujets & que même le Messie qui devoit estre l'attente des Nations naistreroit de luy & que la Royauté ne seroit point celle de Juda, ny le Gouvernement & Législation de ses Descendans insuflé avec ce Messie attendu arrivoit dans sa famille.

Ce Mesme Jacob disposant de cette Terre future comme s'il en eust esté Maître en donne une portion à Joseph plus qu'à ses autres; Je vous donne dit il Une part plus qu'à vos freres. & benissant ses deux enfans Ephraïm & Manasse que Joseph luy avoit presentez, l'Aîné Manasse à la droite & le jeune Ephraïm à la gauche, il met ses bras en croix, & posant la main droite sur la teste d'Ephraïm & la gauche sur Manasse il les benit en cette sorte, & sur ce que Joseph luy represente qu'il prefere le jeune il luy respond avec une fermeté admirable. Je te scay bien mon fils je te scay bien mais Ephraïm croistra tout autrement que Manasse ce qui a esté en effet si véritable dans la suite qu'estant seul presque aussi à bondance que dix lignées entières qui composoyent tout un Royaume elles ont esté ordinairement

C<sub>1</sub>, p. 267 v°



Transcription de C<sub>1</sub> (en rouge : les différences avec C<sub>2</sub>)

Predictions des choses  
 particulieres.

68 Ils estoient Estrangers en Egipte sans aucune possession  
 en propre ny en ce Pays là ny Aylleurs / ~~il n'y avoit~~ pas la  
 moindre apparence ny de la Royauté qui y a esté si long temps apres  
 ny de ce Conseil Souverain des 70. Juges qu'ils appelloyent le synedrin

qui ayant été institué par Moïse a duré jusqu'au temps de J. C. toutes ces choses estoient aussy éloignées de leur estat present qu'elles ~~le pouvoient estre /~~ lorsque Jacob mourant & benissant ses Enfants leur declare qu'ils seroyent possesseurs d'une grande terre & predict particulièrement à la famille de Juda que les Rois qui les gouverneroyent un jour seroient de sa race, & que tous ses freres seroyent ses sujets & ~~que mesme le Messie qui devoit estre l'attente des Nations naistroit de luy & que la Royauté ne seroit point ostée de Juda, ny le Gouverneur & Legislateur de ses Descendans jusqu' a ce que ce Messie attendu arrivast dans sa famille.~~

Ce mesme Jacob disposant de cette Terre future comme s'il en eust esté Maistre en donne une portion à Joseph plus qu'aux autres ; Je vous donne dit il une part plus qu'à vos freres. & benissant ses deux Enfants Ephraïm & Manasse que Joseph luy avoit presentez, l'Aîné Manasse à sa droite & le jeune Ephraïm à sa gauche, il met ses bras en Croix, & posant la main droite sur la teste d'Ephraïm & la gauche Sur Manasse il les benit en cette sorte, & sur ce que Joseph luy represente qu'il prefere le jeune il luy respond avec une fermeté admirable je le scay bien mon fils je le Scay bien mais Ephraïm croistra tout autrement que Manasses ce qui a esté en effet si veritable dans la suite qu'estant seul presqu'aussy abondant que dix lignées entieres qui composoyent tout un Royaume elles ont esté ordinairement appelleés du Seul nom d'Ephraïm.

[p. 267 v°]

Ce mesme Joseph en mourant recommande à ses enfans d'emporter ses os avec Eux quand ils iront en cette terre où ils ne furent que 200. ans apres.

Moïse qui a escrit toutes ces choses si long temps avant qu'elles fussent arriveés a fait luy mesme à chaque famille les partages de cette terre avant que d'y entrer comme s'il en eut esté Maistre, & leur predict exactement tout ce qui leur devoit arriver dans la terre ou ils alloient entrer apres sa mort, les victoires que Dieu leur donnera leur ingratitude envers Dieu les punitions qu'ils en recevront & le reste de leurs aventures.

Il leur donne les Arbitres pour en faire le partage il leur prescrit toute la forme du gouvernement politique qu'ils y observeront les villes de refuge qu'ils y bastiront &c.

\$ . . \$ .  
. \$

485  
485

Predictions des choses  
particulieres

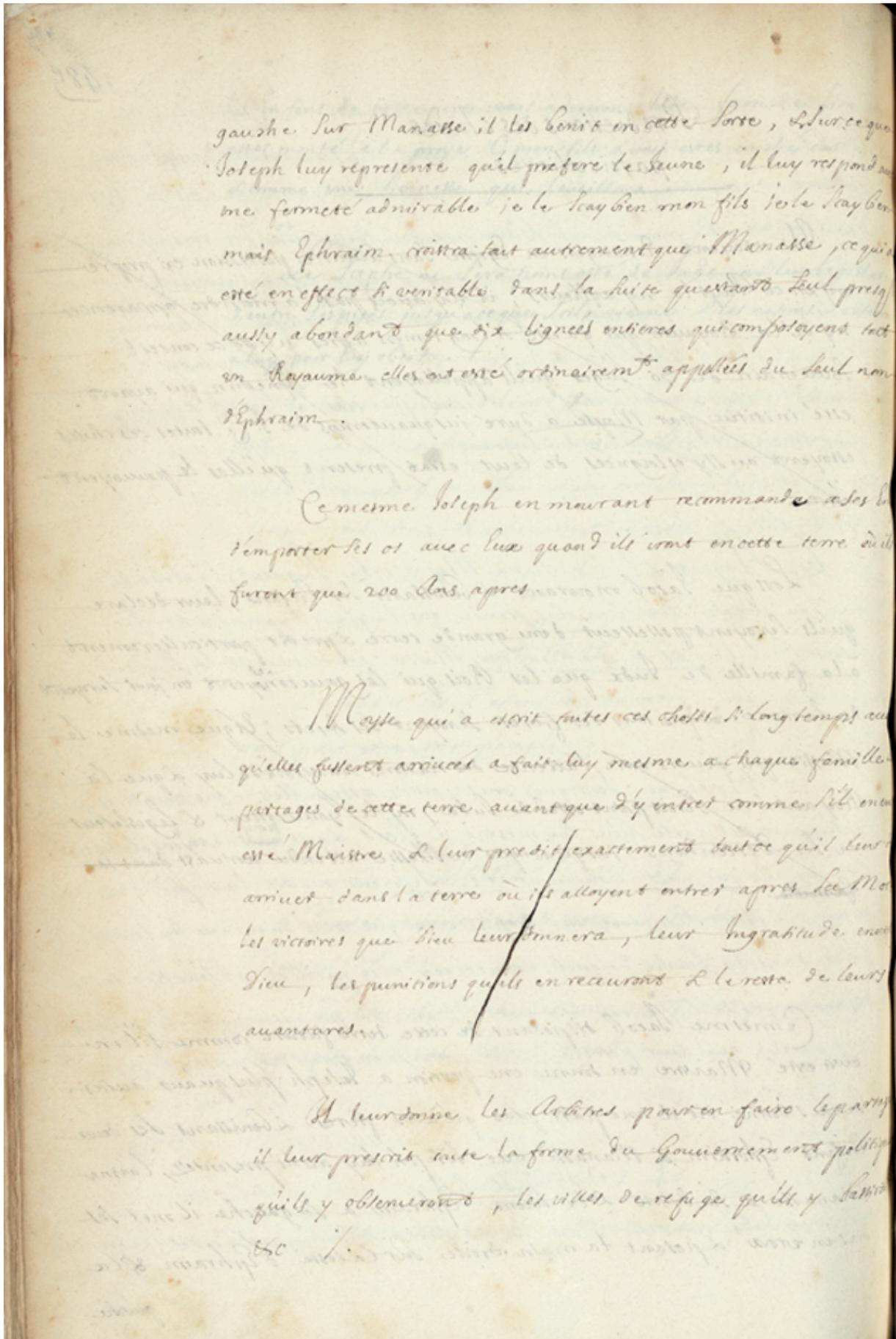
Us estoient Estrangers en Egypte sans aucune possession en propre  
ny en ce Pays la ny ailleurs, il n'y avoit pas la moindre apparence  
ny de la Royauté qui ya esté A long temps après ny de ce conseil.  
Souverain des 70. Juges qu'ils appelloient le Synedrin qui ayant  
esté institué par Moïse. a duré jusqu'au temps de J. C. toutes ces choses  
estoyent aussy estaignes de leur estat presens qu'elles le pourroient  
estre.

Lorsque Jacob mourant & benissant ses enfans, leur declare  
qu'ils seroyent possesseurs d'une grande terre, & particulièrement  
à la famille de Juda que les Rois qui les gouverneroyent en just seroyent  
de la race & que tous les freres seroyent ses sujets; Et que même le  
Messie qui devoit estre l'attente des nations descendroit de luy & que la  
Royauté ne seroit point esté de Juda, ny le Gouverneur & Legislatif  
de ses Descendants jusqu'à ce que le Messie attendu arrivast dans sa  
famille.

Comme Jacob desirant de cette terre future comme s'il en  
eust esté Maître en donna une portion à Joseph plus qu'à ses autres.  
Il nous dit et une part plus qu'à ses freres & benissant ses deux  
enfans Ephraim & Manasse que Joseph lay avoit presentés, l'aine  
Manasse à sa droite & le jeune Ephraim à sa gauche il met ses  
bras en croix & posant la main droite sur la teste d'Ephraim & la

Avertissement : le deuxième trait vertical dont la pente est à droite ne correspond pas à ce texte. Il est visible sur cette image par transparence du verso.

C2, p. 485 v° (l'image du texte est incomplète à droite)



gauche. Sur Manasse il les bénit en cette sorte, & sur ce que  
Joseph luy représenta qu'il préfere le Seune, il luy répondit  
me forme admirable je le hay bien mon fils je le hay bien  
mais Ephraim croitra fait autrement que Manasse, ce qui  
est en effect si venable dans la suite qu'on voit. Seul presq  
aussy abondant que six lignes entieres qui composoyent tout  
son Royaume. elles ont esté ordinairement appellées du seul nom  
d'Ephraim.

Ce mesme Joseph en mourant recommande ses loix  
d'empporter ses os avec luy quand ils iront en cette terre où ils  
furent qui 200 Ans apres.

Moïse qui a écrit toutes ces choses si long temps au  
qu'elles fussent arrivées a fait luy mesme a chaque famille  
partages de cette terre avant que d'y entrer comme s'il en  
est Maître. & leur prescrivit exactement tout ce qu'il leur  
arriveroit dans la terre où ils alloient entrer apres les Mo  
les victoires que Dieu leur donnera, leur Ingratitude en  
Dieu, les punitions qu'ils en recourront & le reste de leurs  
aventures.

Il leur donna les Loix pour en faire le party  
il leur prescrivit toute la forme du Gouvernement polittique  
qu'ils y observeroient, les villes de refuge qu'ils y batis  
etc.

Transcription de C<sub>2</sub> (en rouge : les différences avec C<sub>1</sub>)

Predictions des choses  
particulieres.

-----

Ils estoient Estrangers en Egipte sans aucune possession en propre ny en ce Pays la ny ayleurs, il n'y avoit pas la moindre apparence ny de la Royauté qui y a esté si long temps apres ny de ce conseil souverain des 70. Juges qu'ils appelloient le Synedrin qui ayant esté institué par Moyse a duré jusqu'au temps de J. C. toutes ces choses estoient aussy esloignées de leur estat present qu'elles le pouvoient estre.

Lorsque Jacob mourant & benissant ses Enfans, leur declare qu'ils seroyent possesseur d'une grande terre & predit particulierement à la famille de Juda que les Rois qui les gouvernoient un jour seroyent de sa race & que tous ses freres seroyent ses sujets ; Et que mesme le Messie qui devoit estre l'attente des nations naistroit de luy & que la Royauté ne seroit point ostée de Juda, ny le Gouverneur & Legislatteur de ses Descendants jusqu'a ce que ce Messie attendu arrivast dans sa famille.

Ce mesme Jacob disposant de cette terre future comme s'il en eust esté Maistre en donne une portion a Joseph plus qu'aux autres. Je vous donne dit il une part plus qu'à vos freres & benissans ses deux Enfans Ephraim & Manasse que Joseph luy avoit presentez, l'aisne Manasse a sa droite & le Jeune Ephraim a Sa gauche il met ses bras en croix & posant la main droite Sur la teste d'Ephraim & la

[p. 485 v°]

gauche sur Manasse il les benit en cette Sorte, & sur ce que Joseph luy represente qu'il prefere le Jeune, il luy respond av[ec] une fermeté admirable je le scay bien mon fils je le scay bien mais Ephraim croistra tout autrement que Manasse, ce qui a esté en effect si veritable dans la suite qu'estant Seul presque aussy abundant que dix lignées entieres qui composoyent tout un Royaume elles ont esté ordinairement appellées du Seul nom d'Ephraim.

Ce mesme Joseph en mourant recommandæ à ses en[fans] d'emporter ses os avec Eux quand ils iront en cette terre où ils [ne]

furent que 200 ans apres.

Moyse qui a escrit toutes ces choses si long temps av[ant]  
qu'elles fussent arriveés a fait luy mesme a chaque famille [les]  
partages de cette terre avant que d'y entrer comme s'il en eu[st]  
esté Maistre & leur predict exactement tout ce qu'il leur d[evait]  
arriver dans la terre où ils alloient entrer apres Sa Mor[t,]  
les victoires que Dieu leur donnera, leur Ingratitude enve[rs]  
Dieu, les punitions qu'ils en recevront & le reste de leurs  
aventures.

Il leur donne les Arbitres pour en faire le partag[e.]  
il leur prescrit toute la forme du Gouvernement politiq[ue]  
qu'ils y observeront, les villes de refuge qu'ils y bastir[ont]  
&c. ./.

Marques en marge de C<sub>1</sub> (concordance et 8 au crayon, 68 au crayon, < vertical et horizontal à la sanguine) et présentation des titres dans C<sub>2</sub> : voir la description des Copies C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub>.

Dans C<sub>1</sub>, des signes < ont été ajoutés dans la marge à la sanguine, en face du paragraphe *Ce même Jacob* [...] page 267, ainsi que dans la page 267 v° avec une accolade qui englobe les paragraphes *Ce même Joseph* [...] et *Moïse qui a écrit toutes ces choses* [...] : ces types de marques auraient, selon J. Mesnard, été utilisés par Étienne Périer pour sélectionner les fragments à ajouter dans l'édition de 1678. Les textes n'ont été retenus ni dans celle de janvier 1670 ni en 1678.

La fin du dossier *Prophéties II* est signalée dans C<sub>1</sub> par 3 signes \$. (S barré), centrés sous le texte, et par un signe ./ dans C<sub>2</sub>.

Dans C<sub>1</sub>, elle correspond à la fin d'un cahier de 4 pages (une feuille double dont un feuillet laissé vierge). Le cahier suivant, que nous avons intitulé *Prophéties III*, commence à la page 271.

Dans C<sub>2</sub>, bien que la transcription du dossier *Prophéties II* se termine sur une page paire, le copiste a laissé un feuillet vierge avant de commencer de transcrire un autre dossier (comme dans C<sub>1</sub> alors que ce n'était pas nécessaire dans C<sub>2</sub>). Le dossier suivant (*Prophéties III*) commence à la page 489 du même cahier.

Les deux Copies transcrivent le même état du texte, conforme à l'original à quelques exceptions près :

- elles transcrivent *benissant ses enfants leur declare qu'ils seroyent possesseurs* (sans s à la fin du mot dans C<sub>2</sub>) au lieu de *bénissant ses douze enfants leur déclare qu'ils seront possesseurs* ;
- elles proposent *ny le Gouverneur et Legislatteur* au lieu de *ni le gouverneur et le législateur* ;
- le copiste transcrit *comme s'il en eut esté maistre* dans C<sub>1</sub> au lieu de *comme s'il en eust [eût] esté maistre* ;
- dans C<sub>2</sub>, le copiste a transcrit *tout ce qu'il leur devoit arriver* au lieu de *tout ce qui leur devait arriver* ;
- elles terminent le texte du fragment par &c (etc.) alors que le manuscrit original porte *et*.

Dans C<sub>2</sub>, le réviseur a corrigé *recommanda* par *recommande*.

Les deux Copies ne transcrivent pas les textes barrés de la même façon.

Dans C<sub>1</sub>, la partie barrée, proposée par Pascal dans la marge de gauche du papier RO p. 329, est signalée entre deux signes /, le début du texte *il n'y* et la fin du texte *le pouvoyent estre* sont barrés horizontalement, ce qui n'est pas le cas dans l'original. Dans C<sub>2</sub>, le copiste ne barre pas horizontalement le début et la fin du texte concerné. Il a commencé par barrer le même texte par deux traits tracés en diagonale et a prolongé ces traits au-delà du texte à barrer. Il a corrigé son erreur en les barrant partiellement de petits traits. Finalement, la transcription dans C<sub>2</sub> est plus proche de l'original.

Dans C<sub>1</sub>, la partie barrée proposée par Pascal dans le corps du texte du papier RO p. 329 est barrée de & *que mesme* jusqu'à *dans sa famille*. Le début et la fin du texte ne sont pas barrés horizontalement. Dans C<sub>2</sub>, le même texte est barré de deux traits et la fin du texte *dans sa famille* est barrée horizontalement. Nota : Pascal a tiré un trait qui passe sous l'expression *dans sa famille* pour marquer la fin de la partie barrée.

Dans C<sub>1</sub> (par le copiste) et C<sub>2</sub> (par le réviseur), la partie barrée par Pascal au verso du feuillet original a été en partie transcrite : elles transcrivent *comme s'il en eust esté maistre, & leur predict* au lieu de *comme s'il en eust esté maistre, et declare enfin que Dieu doit susciter de leur nation et de leur race un prophete dont il a esté la figure, & leur predict* (c'est nous qui soulignons). Le premier copiste n'a pas voulu transcrire cette phrase car le début du texte a été barré par Pascal. C'est oublier que Pascal commence souvent par barrer le début du texte horizontalement avant de le barrer verticalement.

Les deux Copies transcrivent & *que mesme* alors que & est barré sur l'original. De plus, la fin du texte *dans sa famille* n'aurait peut-être pas dû être retranscrite.